



ORDRE PROFESSIONNEL  
DES SEXOLOGUES  
DU QUÉBEC

---

## **Besoins des élèves et des milieux scolaires dans le contexte de la réalisation des apprentissages essentiels en éducation à la sexualité : Réflexion sur les risques de préjudices pour la population et sur les ressources compétentes**

---

### **MISE EN CONTEXTE**

L'annonce de la volonté gouvernementale de donner une place plus formelle à l'éducation à la sexualité par l'implantation d'apprentissages essentiels a été reçue positivement par l'Ordre professionnel des sexologues du Québec (OPSQ). L'importance de l'éducation à la sexualité fait consensus (Otis, Gaudreau, Duquet, Michaud et Nonn, 2012) et cette nécessité a déjà été largement démontrée, notamment concernant l'égalité entre les sexes, les relations amoureuses respectueuses, le respect de la diversité, l'estime et la confiance en soi, le développement d'une saine image corporelle, la prévention des grossesses adolescentes, des agressions sexuelles, des ITSS et de la violence dans les relations amoureuses, l'esprit critique face aux représentations de la sexualité, et plusieurs autres.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a annoncé que les projets pilotes en cours sont un préalable à un déploiement d'apprentissages essentiels en éducation à la sexualité. En effet, nous espérons qu'à compter de septembre 2017, ces apprentissages seront implantés pour chaque année, du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire, dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec. Cela constituerait une excellente nouvelle pour les élèves québécois.

Pour intégrer ces apprentissages à l'horaire des élèves, il revient aux écoles primaires et secondaires, tant publiques que privées, de les planifier, c'est-à-dire de déterminer, par qui, quand et comment les apprentissages seront offerts aux jeunes. Il a été observé dans le passé que l'offre d'éducation à la sexualité non obligatoire était variable d'une école à l'autre, soit au moment où le gouvernement recommandait aux écoles d'offrir les apprentissages dans chacune des disciplines (Otis, Gaudreau, Duquet, Michaud et Nonn, 2012).

Lors de leur planification, les milieux scolaires devront réfléchir non seulement aux meilleures stratégies à utiliser pour dispenser les apprentissages essentiels, mais aussi aux moyens à mettre en place afin de répondre aux différents besoins des élèves en éducation à la sexualité (ex. élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage- HDAA).

Dans cette optique, l'Ordre souhaite attirer l'attention sur l'ensemble de ces besoins et sur les façons d'y répondre de façon compétente et sans causer de risques de préjudices ou d'effets indésirables pour les élèves. L'Ordre veut également offrir sa collaboration au milieu scolaire afin que ce projet se réalise adéquatement, avec des stratégies qui sont adaptées à la réalité de chaque milieu, et ce, dans le respect des rôles, des responsabilités et des expertises ainsi que du niveau d'aisance et de compétence de chacun des intervenants qui seront impliqués.

## POSITION DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES SEXOLOGUES DU QUÉBEC

En cohérence avec sa mission de protection du public, l'Ordre souhaite que les enfants et les adolescents, tous milieux et cultures confondus, reçoivent une éducation à la sexualité qui soit équitable et que leurs besoins en regard à l'éducation à la sexualité soient répondus avec compétence.

En regard de tout le travail qui attend les écoles, l'Ordre rappelle que les sexologues sont les professionnels possédant une expertise de la sexualité humaine qui leur permet d'agir dans diverses interventions éducatives, préventives et de relation d'aide en matière de sexualité et qu'ils ont les compétences pour répondre aux différents besoins des élèves. D'ailleurs, plusieurs sexologues ont contribué, par leur travail dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, à ce que les jeunes bénéficient d'éducation à la sexualité dans leurs écoles.

L'expertise des sexologues leur permet aussi d'élaborer, planifier et réaliser ou soutenir des interventions permettant de dispenser les apprentissages, et pour répondre aux besoins spécifiques qui pourraient survenir pendant ou à la suite de certains cours (ex. dévoilement d'une agression sexuelle, dévoilement d'intimidation associé au sextage).

### BESOINS DES ÉLÈVES EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Les besoins des élèves en éducation à la sexualité peuvent être catégorisés en trois niveaux : les besoins généraux, particuliers et spécifiques. Les **besoins généraux et particuliers des élèves** peuvent être répondus par un ensemble d'intervenants et de professionnels.

Certains **besoins spécifiques exigent des interventions par des sexologues**, qu'il s'agisse d'interventions individuelles auprès des élèves et de leurs parents, ou encore d'interventions cliniques ou de soutien-conseil auprès de l'établissement.

Le PL21 a réservé des activités professionnelles selon les champs d'exercice de chaque profession, et ce, afin d'éviter les risques de préjudices à la population ([Guide explicatif](#)). **Certains besoins spécifiques d'élèves répondus en milieu scolaire sont des activités réservées à la profession de sexologue.**

**À cet effet, il importe de rappeler qu'un élève atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité qui présente des besoins spécifiques liés au développement et au comportement sexuels, ne pourra être évalué que par un sexologue membre de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec (activité réservée 3.6.4 effectuée selon la finalité du champ d'exercice des sexologues).**

Les sexologues se sont vus accorder ces activités réservées puisque leur formation initiale ainsi que la surveillance de leur pratique par le système professionnel contribuent à assurer des services professionnels de qualité. Il est donc nécessaire que les milieux scolaires connaissent et aient accès aux ressources compétentes pour que ces besoins ne soient pas laissés sans réponse et afin de réduire les risques que les interventions effectuées ne causent des préjudices aux élèves.

Les tableaux présentés aux pages suivantes exposent les besoins généraux, particuliers et spécifiques des élèves en matière de sexualité, les réponses et les risques de préjudices possibles ainsi que le rôle du sexologue.

### Les besoins généraux des élèves en matière de sexualité

Tous les enfants et les adolescents ont besoin d’acquérir des apprentissages de base qui respectent leur stade de développement en matière de vie affective, amoureuse et sexuelle.

À cet égard, il importe d’offrir une éducation à la sexualité de qualité à l’ensemble des élèves pour le développement des enfants et des adolescents, pour promouvoir la santé et le bien-être sexuels dans toute sa globalité ainsi que pour vivre dans une société où les valeurs fondamentales de la vie affective et relationnelle sont l’égalité et le respect.

Réponses aux besoins généraux	Rôle du sexologue	Posture professionnelle pour éviter les effets indésirables
<p>Les écoles doivent planifier leurs interventions en fonction des apprentissages prévus, du niveau de compétence et d’aisance des intervenants impliqués, des ressources disponibles ainsi qu’en fonction des caractéristiques du milieu (par exemple, multiculturalisme, trouble de comportement). Elles doivent s’assurer que les interventions effectuées correspondent aux meilleures pratiques reconnues.</p> <p>Une planification inadaptée ou un choix de ressources ne correspondant pas aux meilleures pratiques pourrait mener à ce que les apprentissages ne soient pas dispensés de façon équitable selon les milieux scolaires, et faire en sorte que les enfants et les adolescents québécois n’aient pas accès à une éducation compétente et équitable en la matière.</p>	<p>Pour obtenir une réponse adéquate à leurs besoins, les élèves doivent avoir accès à des interventions variées qui leur permettront de développer notamment des connaissances, des compétences sociales ainsi qu’un sens civique en matière de sexualité.</p> <p>Le sexologue en milieu scolaire peut collaborer de diverses façons avec l’équipe école en éducation à la sexualité (planification, mise en œuvre, soutien et formation des enseignants).</p> <p>Pour ce faire, il peut coordonner un comité sur l’éducation à la sexualité qui inclurait certains intervenants du milieu intéressés à développer des stratégies pour offrir les apprentissages essentiels; donner des formations au personnel scolaire afin que les apprentissages soient offerts avec compétence; dispenser le contenu auprès des élèves; et conseiller l’équipe école sur l’adaptation du contenu auprès de diverses clientèles (ex. enfants présentant un trouble du spectre de l’autisme ou une déficience intellectuelle, etc.).</p>	<p>Les personnes qui offriront les apprentissages essentiels doivent bénéficier de soutien dans la planification et la mise en œuvre du programme. Tous les acteurs impliqués doivent être formés et posséder les compétences nécessaires pour offrir les apprentissages essentiels en éducation à la sexualité, et ce, d’une façon adaptée à leur milieu.</p> <p>Étant encadré par le système professionnel et ayant développé une expertise en matière de sexualité humaine, le sexologue représente le professionnel le mieux outillé pour offrir ses services en éducation à la sexualité dans les milieux scolaires.</p> <p>Le sexologue doit respecter un code de déontologie qui lui exige notamment de justifier l’utilisation de tout matériel par une évaluation de la clientèle visée en fonction de son stade de développement, de sa réceptivité, de son âge et de sa capacité cognitive (article 57 du Code de déontologie).</p>

### Les besoins particuliers des élèves en matière de sexualité

Bien que les jeunes se soient toujours questionnés en cette matière, les médias et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) ont élargi les possibilités, donnant accès à des informations que les jeunes ne sont pas nécessairement prêts à connaître, ou à de fausses croyances hautement répandues qui ne reflètent pas la réalité et qui peuvent même être néfastes pour leur développement sexuel.

À titre d'exemple, de plus en plus d'élèves se posent des questions particulières en ce qui a trait à la sexualité, comme : est-ce vrai que les filles ont toutes un orgasme lors du premier rapport sexuel? Qu'est-ce qu'une femme fontaine? C'est quoi une shemale? Ces questions ne surgissent plus uniquement au secondaire, plusieurs élèves du primaire ayant été exposés à toutes sortes d'informations en ligne.

Un soutien adapté aux connaissances, aux compétences et à l'aisance des personnes devant répondre à ces questionnements en matière de sexualité doit être offert, puisque les enfants et les adolescents ont besoin d'obtenir des réponses qui correspondent à la réalité et qui respectent leur stade de développement psychosexuel.

Réponses aux besoins particuliers	Rôle du sexologue	Posture professionnelle pour éviter les effets indésirables
<p>Les élèves iront chercher des réponses à leurs questions de différentes façons, en commençant souvent par faire des recherches sur le Web; ce qui risque de susciter plus de questions. Ils peuvent alors les poser à leurs pairs sans toujours obtenir des réponses adéquates.</p> <p>Lorsque les élèves osent poser ces questions à un adulte, il est important qu'ils obtiennent une réponse exacte, nuancée et adaptée ou qu'ils soient référés vers les ressources compétentes. Il est préférable qu'un intervenant qui ne sait pas comment réagir ou répondre à une question ne fournisse aucune réponse et réfère l'élève vers une personne en mesure de lui répondre.</p> <p>L'école doit répondre à ces besoins particuliers de façon adaptée. Les intervenants impliqués dans la mise en œuvre des apprentissages en éducation à la sexualité doivent donc être en mesure d'intervenir adéquatement selon les questions particulières des élèves et surtout en fonction de l'âge des élèves.</p>	<p>Le sexologue en milieu scolaire a pour rôle de conseiller et de former l'équipe école dans la réponse adéquate aux besoins des élèves en matière d'éducation à la sexualité.</p> <p>Le sexologue peut offrir de l'aide ponctuelle au personnel scolaire. Il est également une ressource compétente pour les élèves, les intervenants ayant la possibilité de diriger les élèves avec des besoins particuliers vers le sexologue.</p> <p>De plus, les intervenants peuvent eux aussi avoir des questions particulières en lien avec les apprentissages essentiels et se référer au sexologue.</p>	<p>« Au fil de leur croissance et des décisions à prendre qui pourraient toucher leur santé et leur bien-être à jamais, les adolescents ont besoin de savoir, de comprendre et d'obtenir des renseignements objectifs et fiables de la part de leurs enseignants et d'autres intervenants » (McCall, N.D., p. 4-5).</p> <p>Au-delà de l'exactitude de la réponse donnée, l'attitude de l'enseignant ou de l'intervenant a une très grande importance (Agence de la santé publique du Canada, 2008). La réponse et la réaction de l'intervenant influenceront le comportement qu'adoptera l'élève ou même la confiance d'une situation problématique. Il importe donc de former spécifiquement et de soutenir par une expertise-conseil les intervenants en lien avec ces besoins particuliers selon leur niveau d'enseignement.</p>

### Les besoins spécifiques des élèves qui requièrent l'intervention des sexologues

Durant leur parcours scolaire, plusieurs élèves présenteront des besoins spécifiques en regard à la vie affective, amoureuse et sexuelle. Ces besoins spécifiques représentent des situations difficiles qui s'accompagnent d'émotions telles que l'anxiété, la déprime, la peur, l'incertitude, la honte, les idéations suicidaires, etc. Dans certains cas, ces situations peuvent causer des dommages collatéraux sur un groupe classe et sur l'école.

Réponses aux besoins spécifiques des élèves	Rôle du sexologue	Risque de préjudices
<p>L'évaluation ciblée effectuée par un sexologue permet d'établir un plan d'intervention efficace et la mise en place des interventions pertinentes.</p> <p>Selon les milieux, l'école peut faire appel directement au sexologue en milieu scolaire (école ou commission scolaire) ou aux ressources de la communauté.</p> <p>L'école a comme mission l'éducation des jeunes. Or, tous les milieux scolaires sont aussi responsables de développer des protocoles pour assurer une réponse adaptée et compétente aux besoins spécifiques des élèves ainsi que pour la sécurité globale de l'ensemble des élèves.</p> <p>Les élèves ont besoin d'avoir accès à des ressources professionnelles compétentes et habilitées à répondre adéquatement à leurs besoins spécifiques. Dans une école, l'objectif n'est pas d'offrir un traitement aux élèves concernés, mais plutôt d'assurer un soutien afin, d'une part, de régler la situation et d'éviter l'aggravation des problématiques rencontrées, et d'autre part, de référer les élèves vers les ressources appropriées.</p>	<p>Si un élève qui présentent des besoins spécifiques en matière de sexualité est atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique (troubles de l'hyperactivité, déficit d'attention, trouble de la conduite alimentaire, trouble de personnalité, etc.) attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité, <b>l'évaluation de sa situation doit être réalisée par un sexologue</b> membre de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec (activité réservée).</p> <p>Le sexologue peut effectuer des évaluations auprès de l'élève, préparer un plan d'intervention, intervenir en individuel avec l'élève et ses parents, effectuer des interventions de soutien-conseil à l'équipe école pour la mise en place d'interventions avec l'élève. Il répond aux besoins spécifiques des jeunes en mettant à profit son expertise spécifique.</p>	<p>Le risque de préjudices pour un élève ayant des besoins spécifiques est important.</p> <p>Des interventions qui ne seraient pas adaptées à l'élève, qui découleraient d'évaluations de problématiques sexologiques s'exprimant à l'école, pourraient causer des conséquences négatives importantes sur le développement psychosexuel de l'élève.</p>
<p><b>Exemples d'évaluation du développement et du comportement sexuels pour des jeunes présentant des besoins spécifiques. Ces évaluations effectuées selon la finalité du champ d'exercice du sexologue et faites auprès d'une clientèle ayant un trouble de santé mentale ou neuropsychologique diagnostiqué ou attesté par un professionnel habilité doit être fait par un membre de l'OPSQ, soit l'évaluation du comportement et du développement sexuels d'un :</b></p> <p>Voici des exemples d'évaluation du développement et du comportement sexuels pour des jeunes présentant des besoins spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Primaire : d'un élève ayant un diagnostic de trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH) et ayant des comportements sexuels problématiques dans les toilettes.</li> <li>• Primaire et secondaire : d'un jeune avec un diagnostic de troubles anxieux qui présente des comportements de masturbation compulsive en classe et sur les lieux de l'école.</li> <li>• Secondaire : d'un élève ayant un diagnostic de trouble de la conduite alimentaire (TCA) victime d'agression sexuelle.</li> </ul>		

## Références

1. Agence de la santé publique du Canada. 2008. Lignes directrices canadiennes pour l'éducation en matière de santé sexuelle. Ottawa : Ministre de la Santé, édition révisée, 64 pages.
2. Dubé, Catherine. 2014. « Éducation sexuelle : la réforme inachevée ». L'actualité. En ligne. <<http://www.lactualite.com/societe/education-sexuelle-la-reforme-inachevee/>>. Consulté le 9 décembre 2015.
3. Gouvernement du Québec : Ministère de l'Éducation. 2003. L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation. Québec : Ministère de l'Éducation, 56 pages.
4. Gouvernement du Québec : Ministère de l'Éducation. 2008. L'éducation à la sexualité dans le milieu scolaire : oui, mais comment ?. Québec : Ministère de l'Éducation, 66 pages.
5. Gouvernement du Québec : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. 2015. « Un projet pilote sur l'éducation à la sexualité débutera en septembre 2015 dans une quinzaine d'écoles ». Portail Québec : Gouvernement du Québec. En ligne. <<http://www.fili-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2306156518>>. Consulté le 10 décembre 2015.
6. McCall, Douglas S. N.D. Enseigner l'éducation à la santé sexuelle : Notions élémentaires pour les nouveaux enseignants, mise à jour pour les enseignants chevronnés. Association canadienne pour la santé en milieu scolaire, préparé pour masexualite.ca, 64 pages.
7. Otis, Joanne, Gaudreau, Louise, Duquet, Francine, Michaud, Francine et Éva Nonn. 2012. L'intégration et la coordination des actions en éducation à la sexualité en milieu scolaire dans le contexte en transformation des réseaux de l'éducation et de la santé : Démarche évaluative en soutien à la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de lutte contre le VIH, le VHC et les ITS. Montréal : Université du Québec à Montréal, Chaire de recherche du Canada en éducation à la santé, 2<sup>ème</sup> édition, 46 pages.
8. Regroupement professionnel des sexologues du Québec (RPSQ). 2011. Le point sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire. Communiqué transmis au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), 5 pages.